

REUNION DU JEUDI 29 JANVIER 2015

Convocation du 22 janvier 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2014.
2. Proposition d'acquisition d'une parcelle à Gallerand.
3. Proposition d'assurance transport périscolaire 2015.
4. Proposition de subvention pour le tour du Loiret.
5. Proposition de subvention aux Amis de l'Orgue pour le festival des orgues.
6. Proposition de Mandat de vente Guy Hoquet.
7. Proposition de participation à la classe de découverte de l'école de Neuville.
8. Proposition de création de poste - Tableau des effectifs au 1^{er} février 2015
9. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, JC.MALFOY, C.LOISEAU, C.BARBIER, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, S.BOUDIN.

Absents représentés : P.THAUREAUX DE LEVARE par G.LEGRAND, K.LE GOVIC par M.DELARUE

Absents excusés : C.BURGOT

Secrétaire de séance : N.MATHURIN

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de modification de la périodicité de la facturation du service de l'eau
- Proposition d'un avenant pour l'aménagement de sécurité à Gallerand
- Proposition d'acquisition d'une maison
- Proposition de gratification d'un stagiaire

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Acquisition d'une parcelle de M DUBOIS Michel

Monsieur le Maire informe le Conseil que M DUBOIS Michel propose de céder à la Commune, une surface de terrain de 2 830 m², au lieu dit ' Climat de Gallerand », au prix de 1 € du m².

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir cette parcelle privée sur laquelle est érigé le monument aux morts de Gallerand. Cette acquisition permettra également l'aménagement d'un cheminement piétonnier entre la route de Plaimbert et le lotissement des Forestières. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir cette parcelle pour un montant de 2 830 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais d'acte notarié. Les frais de bornage et de division sont à la charge de M DUBOIS.

Contrat d'Assurance Transport Périscolaire - Année 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur le temps scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de souscrire un contrat auprès de l'ANATEEP, et accepte le devis dont le montant s'élève à 132,86 € pour l'année 2015.

Subvention communale - Tour du Loiret 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été transmise le 29 décembre 2014 pour le Tour du Loiret qui se déroulera du 15 au 17 mai 2015, et qui se terminera à Chamerolles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'accorder une subvention de 300 € et d'inscrire la somme en dépenses de Fonctionnement, à l'article 6574.

Festival des orgues en Pithiverais - Année 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 5^{ème} festival des orgues en Pithiverais se tiendra en septembre et octobre 2015 sur 8 communes : Aschères le Marché, Auxe, Boynes, Beaune la Rolande, Bellegarde, Chilleurs aux Bois, Pithiviers et Puiseaux. L'association « Les Amis de l'Orgue » de Chilleurs demande un soutien financier pour organiser cette manifestation. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention comme pour les éditions précédentes, à hauteur de 0,30 € par habitant, soit 563,40 € (0,30 € x 1 878 habitants).

Mandat de vente - Agence Guy HOQUET

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de modifier le mandat de vente relatif à la vente du dernier logement de la Gendarmerie, le montant de la commission étant erroné. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les nouveaux termes du mandat de vente établi avec l'agence « Guy Hoquet », avec un prix de 135 000 € net vendeur et une commission en sus fixée à 9 000 €.

Ecole Elémentaire de Neuville aux Bois - Classe de découverte du 18 au 23 mai 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande en date du 6 janvier 2015 déposée par l'Ecole élémentaire de Neuville aux Bois concernant un séjour en classe de découverte aux Sables d'Olonne du 18 au 23 mai 2015.

Le coût de ce séjour est de 247 €. Un enfant de Chilleurs aux Bois fréquente l'établissement et n'a pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de financer le séjour à hauteur de 82 € pour cet enfant, soit un tiers de son coût. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015, à l'article 6288.

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser la situation des agents d'animation recrutés pour assurer les Temps d'Activités Périscolaires. Il convient de créer les postes et de modifier le tableau des effectifs. D'autre part, il y a lieu de passer en stagiaire un agent effectuant l'entretien des locaux, son contrat ne pouvant plus être renouvelé dans les mêmes conditions. Il convient donc de créer au 1^{er} février 2015 :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 7,50 h / 35^{ème}.
- 6 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer ces postes à compter du 1^{er} février 2015 et charge Monsieur le Maire de procéder à la création et la nomination de ces postes :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 7,50 h / 35^{ème},
- 2 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe à raison de 2 h / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à raison de 3 h / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à raison de 15,50 h / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à raison de 10 h / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à raison de 9,25 h / 35^{ème}.

Le tableau des effectifs des emplois de la collectivité s'établit comme suit au 1^{er} février 2015

Emplois au 1 ^{er} février 2015	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative - Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur - Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe - Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	B B C C	1 1 1 1	
Filière Technique - Agent de Maîtrise - Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe - Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C C C C	1 5 2 4	1 à 24,50 / 35 ^{ème} 1 à 28 / 35 ^{ème} 1 à 7,50 / 35 ^{ème}
Filière Sociale - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C C		1 à 25 / 35 ^{ème} 1 à 29 / 35 ^{ème}
Filière Animation -Animateur -Adjoint d'animation	B C		1 à 12,25 / 35 ^{ème} 1 à 20 / 35 ^{ème} 2 à 2 / 35 ^{ème} 1 à 3 / 35 ^{ème} 1 à 15,5 / 35 ^{ème} 1 à 10 / 35 ^{ème} 1 à 9,25 / 35 ^{ème}

Service de l'Eau – Modification de la périodicité de la facturation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la mise en place de la facturation estimative du service de l'Eau a été actée par délibération en date du 22 octobre 2009. La facturation estimative est basée sur 40 % de la consommation de l'année n-1 avec un minimum facturé de 40 m³.

Dans un souci de fonctionnalité et de respect de calendrier comptable, il est proposé de modifier les périodes de facturation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que la facturation estimée sera établie en février de chaque année, la facturation réelle sur relevé sera établie en août de chaque année.

Aménagement de sécurité à Gallerand - Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de sécurité à Gallerand.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes propositions et en avoir délibéré, décide de retenir la proposition présentée par EXEAU TP dont le montant s'élève à 37 130,00 € HT soit 44 556,00 € TTC.

Proposition de vente d'une maison rue du Libéra

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition établie par les héritiers de la famille LAMBERT pour une maison située rue du libéra. Monsieur le Maire précise que cette maison doit faire l'objet d'un arrêté de péril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition d'acquisition, le coût des travaux de remise en état étant trop élevés.

Gratification à stagiaire

Le Conseil Municipal, décide d'accorder à Quentin OKON une gratification de 50 € pour le stage effectué aux services techniques du 19 au 24 janvier 2015 et décide d'inscrire les crédits à l'article 6488.

Modification des loyers du cabinet medical au 1^{er} février 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs professionnels de la santé occupent le cabinet médical de la Commune. Les loyers mensuels ont été fixés par délibération du 23 octobre 2014. Des modifications ayant eu lieu, il convient de modifier le montant des loyers et faire établir un avenant aux baux notariés :

- Cabinet 1 (infirmières) : 350 €
- Cabinet 2 (pédicure- podologue) : 350 €
- Cabinet 3 (médecin) : 350 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les modifications d'occupation des cabinets et les montants des loyers.

Affaires diverses

- Le projet de la ZAC des Tirelles est relancé par NEXITY. Les fouilles devraient avoir lieu au cours du printemps.
- Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une rencontre avec des responsables de la Poste du Loiret a eu lieu récemment.
- Un recours gracieux contre le projet d'implantation d'éoliennes à Neuville aux Bois a été déposé auprès de Monsieur le Préfet par les 5 communes opposées au projet.
- Le bilan annuel concernant l'aide sociale apportée aux agents de la Commune est présenté au Conseil.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement des enfants de la CLIS de Neuville qui sont partis en classe de découverte.
- La classe de neige 2015 emmènera les CM2 à Combloux mercredi 4 février 2015. Un petit déjeuner sera préparé par la Mairie pour le retour fixé au samedi 14 février.
- La commission Animation doit se réunir pour fixer les modalités d'organisation du carnaval prévu le 19 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe,	M.GOUEFFON Vincent,	M. MALFOY Jean-Claude	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	

M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe, ABSENT	Mme DEGUIL Catherine,	Mme PROSSER Isabelle,	Mme LORENTZ Caroline,	M. DELARUE Mickaël,
Mme BURGOT Christelle,	Mme LE GOVIC Karine, ABSENTE	M.BOUDIN Sébastien,		